

Memorandum wallon

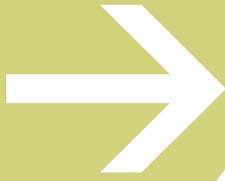


2009



1. Soutenir et développer les alternatives économiques wallonnes





La mécanique économique et financière actuelle ne fonctionne plus. La crise financière le prouve depuis plusieurs mois. Pourquoi ne pas profiter de cette formidable secousse mondiale, de cette démonstration par le système lui-même des contradictions qu'il recèle pour affirmer qu'il existe des alternatives économiques ?

La crise rend plus nécessaire que jamais l'invention de nouveaux modèles pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux. C'est sur le terrain que des solutions pragmatiques et efficaces s'élaborent, imaginées par des individus décidés à changer les choses. Les alternatives économiques façonnées au quotidien par les entrepreneurs sociaux et l'économie sociale démontrent qu'une autre économie existe déjà. Une économie centrée sur l'humain, sur les besoins des gens et dont le but ne consiste pas à générer du profit pour eux-même mais bien à le réinvestir dans les finalités de l'entreprise ou au service de la collectivité : pour l'emploi, la solidarité locale, la protection de l'environnement, etc.

L'économie sociale, c'est d'abord et avant tout entreprendre autrement. Au quotidien, les entrepreneurs sociaux wallons inventent des solutions innovantes pour répondre aux besoins non rencontrés des populations.

Ils développent des alternatives économiques qui renouvellent les modes de gestion de l'entreprise et mettent en pratique les principes qui animent leur démarche : finalité de services aux membres et à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique et primauté du travail et des personnes sur le capital dans la répartition des revenus. Ces entreprises déploient leurs activités dans de nombreux secteurs tels que le recyclage et la valorisation de déchets, l'horéca, le tourisme, l'imprimerie, l'agro-alimentaire, les services de proximité, la formation, les nouvelles technologies, le commerce équitable...

A l'heure où le pouvoir d'achat de chacun est plus que malmené, où les droits sociaux reculent et où les chiffres de la pauvreté repartent à la hausse en Région wallonne, l'économie sociale crée de l'activité économique pour répondre aux besoins les plus criants.

L'économie sociale est donc un secteur d'activités transversal. Le mémorandum de SAW-B (solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises : www.saw-b.be), fédération qui rassemble plus de 100 membres dont 10 fédérations sectorielles, entend l'illustrer. Les thématiques qui concernent les entreprises d'économie sociale sont multiples. Les propositions de ce mémorandum tentent d'en faire l'inventaire.

Ce mémorandum se compose de deux parties. La première pose une série de constats relatifs aux problématiques auxquelles l'économie sociale apporte des solutions. Les plus-values apportées par les entreprises sociales sont ensuite mises en évidence. Les difficultés des entrepreneurs sociaux sont enfin suivies par les propositions de SAW-B en vue des prochaines législatures européenne et régionale. Ces propositions sont le fruit d'une concertation avec les membres et les fédérations membres de SAW-B⁽¹⁾. Certaines de ces propositions émanent d'ailleurs directement de mémoranda ou de textes de fédérations membres de SAW-B telles que le RFA ou RESSOURCES. Il intègre aussi certaines propositions de l'Interfédé, interfédération des EFT-OISP, dont deux fédérations membres de SAW-B sont parties prenantes⁽²⁾.

La deuxième partie de ce document reprend les principaux extraits du mémorandum de ConcertES⁽³⁾, concertation des organisations représentatives de l'économie sociale. Soucieuse de consolider l'apport d'une concertation de l'ensemble des fédérations de l'économie sociale francophone, SAW-B a souhaité intégrer les revendications de ConcertES. Les propositions portent plus spécifiquement sur les matières européennes et sur les dispositifs de soutien à l'économie sociale existants en Wallonie.

(1) ACFI (www.acfi.be), ALEAP (www.aleap.be), EWETA (www.eweta.be), FEBRAP (www.febrap.be), FeBISP (www.febisp.be), FMM (www.maisonmedicale.org), RES (www.resasbl.be), RESSOURCES (www.res-sources.be), Réseau Financement Alternatif (www.rfa.be), FLW (www.flw.be)

(2) www.interfed.be

(3) www.concertes.be





Constats

En janvier 2008, le taux de chômeurs dans la population active wallonne était de 16,8%, contre 7,5% de taux de chômage national. Il est plus important pour les femmes (19,6%) que pour les hommes (14,5%)⁽⁴⁾. Le taux d'emploi – calculé sur base de la population de 15 à 64 ans – est quant à lui de 57% en 2007 (en légère augmentation depuis 10 ans), chiffre nettement inférieur au taux d'emploi moyen de 65,4% de l'Europe des 27⁽⁵⁾. Enfin, 76% des wallons qui vivent dans des ménages sans emploi avec enfants vivent en-dessous du seuil de pauvreté⁽⁶⁾.

Le marché de l'emploi est peu accessible pour 100.000 personnes. Près de 27% des demandeurs d'emploi wallons doivent s'intégrer, avec pour seul bagage, le diplôme d'études primaires et 29% avec celui du secondaire inférieur. Le taux d'emploi des infrascolarisés⁽⁷⁾ est de 35,8%, et est en diminution⁽⁸⁾. Selon plusieurs enquêtes de l'asbl Lire et Ecrire, 10% de la population en Communauté française serait analphabète⁽⁹⁾. Enfin, certaines personnes intégrant des programmes de formation et d'insertion socioprofessionnelle connaissent des situations de pauvreté accrue et complexe (cumul de plusieurs problématiques).

Les plus-values de l'économie sociale

L'économie sociale a développé une capacité et des compétences particulières pour amener à l'emploi une partie du public en grande difficulté. Les entreprises de formation par le travail et les entreprises d'insertion sont des dispositifs qui permettent d'offrir de réelles chances d'insertion durable aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

Les entreprises d'économie sociale proposent aux personnes peu qualifiées, d'une part, un tremplin vers l'emploi au sein d'entreprises « classiques » (formations et emplois de transition) et, d'autre part, des emplois durables et de qualité (insertion longue ou permanente au sein des entreprises d'économie sociale).

Elles poursuivent souvent plusieurs finalités de services à la collectivité. A ce titre, elles combinent la qualité de l'emploi avec celle du service.

Comme le souligne le mémorandum de l'Interfédé, le secteur de l'insertion sociale et professionnelle (ISP), accueille 20.000 stagiaires chaque année, ce qui représente plus de 5 millions d'heures de formation reconnues en 2008, plus de 160 organismes agréés par la Région wallonne, constitués en asbl ou issus de CPAS.

En partenariat avec les acteurs publics de la formation et de l'insertion, le secteur de l'ISP a contribué, depuis plusieurs années, à la construction du Dispositif Intégré d'Insertion Socio Professionnelle (DIISP), censé mobiliser tous les acteurs concernés (organismes sociaux, centres de formation, organisations syndicales, employeurs...) au bénéfice des demandeurs d'emploi et des personnes frappées par l'exclusion⁽¹⁰⁾.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Aujourd'hui, la position des entreprises d'économie sociale de formation (principalement les Entreprises de Formation par le Travail) est cloisonnée à un rôle préqualifiant au sein du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle. Celui-ci est destiné à coordonner les actions de l'ensemble des acteurs concernés par la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi, et particulièrement de ceux et celles qui en sont le plus éloignés (DIISP, décret du 1^{er} avril 2004). Les EFT membres de SAW-B se sentent utilisées pour justifier un système de formation « en masse » dans lequel il devient de plus en plus compliqué de construire un réel projet d'entreprise. L'économie sociale risque de devenir un sous-traitant bon marché pour un circuit d'insertion qui n'est pas adapté aux réalités des gens.

(4) Observatoire wallon de l'emploi

(5) INS

(6) Rapport 2007 de l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) sur la cohésion sociale en Région wallonne.

(7) Individu n'ayant pas obtenu de diplôme, de certificat ni de brevet de l'enseignement secondaire supérieur.

(8) PAN Inclusion Sociale 2008-2010

(9) IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique)

(10) www.interfedeb.be

L'Interfédé affine ce constat et déplore :

- «Les difficultés à mettre en place des filières et des passerelles entre opérateurs. Cela est dû au manque d'un cadre suffisant et d'une transmission par les opérateurs des pré-requis et des seuils d'entrée en formation, condition indispensable pour faciliter l'élaboration de réelles filières.
- La complexification des missions des conseillers présents dans les Carrefour Emploi Formation (CEFO)(...).
- La relégation au second plan du dispositif dans son ensemble, en raison de la priorité imposée au Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC), en vertu de l'accord de coopération conclu entre les Gouvernements fédéral et wallon, en matière d'activation des demandeurs d'emploi. (...) »

Dans leur parcours de vie, certaines personnes cumulent des difficultés qui les condamnent souvent à des allers-retours entre formation, insertion et contrat précaire. Les entreprises d'économie sociale proposent le plus souvent des réponses à ces difficultés, mais leurs agréments respectifs (centrés sur une finalité d'insertion par exemple ou encore d'aide aux familles) ne leur permettent pas toujours d'offrir les meilleures solutions aux personnes. Les diverses finalités poursuivies par les entreprises qui allient qualité des services et de l'emploi ne sont pas toujours financées par les décrets et agréments. En effet, une entreprise peut, par exemple, viser l'aide aux familles et l'insertion des publics peu qualifiés à l'emploi au travers de ses activités, sans que cette finalité d'insertion soit pour autant reconnue.

Nous proposons

- *Une évaluation du Dispositif Intégré d'Insertion Socio Professionnelle (DIISP)*
- *La mise en place et le développement de filières et de passerelles, comme outils privilégiés, pour permettre au demandeur d'emploi d'optimiser son parcours d'insertion sociale et professionnelle en lui garantissant le meilleur - et le plus rapide - accès aux services proposés par tous les opérateurs, dans le cadre d'un libre choix et en toute connaissance de cause.⁽¹¹⁾*
- *De donner la priorité au Dispositif Intégré d'Insertion Socio Professionnelle (DIISP) sur le Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC)*
- *Une reconnaissance et un soutien publics des multiples finalités rencontrées par les entreprises d'économie sociale.*
- *Une mise en réseau efficace des acteurs, par les pouvoirs publics, pour les amener à identifier les forces et complémentarités de chacun et offrir aux personnes cumulant les difficultés des perspectives d'emploi durables.*
- *D'identifier les finalités poursuivies par les entreprises qui permettent de combiner qualité des services et de l'emploi et de financer ces missions de manière structurelle.*

(11) www.interfede.be

Constats

L'accès au logement est de plus en plus difficile. L'offre, notamment de logements sociaux, est largement déficiente en termes de quantité, de prix et de qualité. Le nombre de logements offerts par le secteur public avoisine les 135.000 logements, soit 8% du parc total wallon, pourcentage largement en deçà de ceux en vigueur chez nos voisins : 17% en France et 35% aux Pays-Bas⁽¹²⁾. Actuellement, près de 45.000 personnes sont inscrites sur les listes d'attente⁽¹³⁾, nombre qui équivaut à 46% du nombre d'habitations disponibles⁽¹⁴⁾. La pénurie croissante de logements contribue à la hausse continue des prix et loyers (plus 11% pour les maisons et plus 12% pour les appartements en 2007 en Wallonie), et l'accès à la propriété devient impossible pour un nombre grandissant de personnes.

Ensuite, l'état, et notamment la performance énergétique, du parc immobilier wallon pose problème. Sept logements sur 10 ont été construits avant 1970⁽¹⁵⁾, et environ la moitié des logements en Belgique sont mal isolés. Par ailleurs, les architectes sont mal formés aux techniques d'éco-construction ou de construction passive. Pour rappel, une habitation peut réduire de 60% sa consommation d'énergie si elle est bien isolée.

Notons finalement que seuls 62,2% des logements sont considérés comme salubres d'après l'Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne (2006-2007)⁽¹⁶⁾.

Les plus values de l'économie sociale

En matière de logement, les apports des entreprises sociales sont variés : aménagement de logements de transit pour les stagiaires d'EFT en partenariat avec une agence pour la promotion du logement, réalisation de chantiers avec les Agences immobilières sociales (AIS). Les AIS développent des partenariats réguliers avec les entreprises d'économie sociale mais ces collaborations sont fragiles car elles ne reposent souvent que sur la volonté d'une seule personne.

L'économie sociale innove aussi en matière d'éco-construction. Les entreprises sociales wallonnes étaient parmi les premières à se former à ces nouvelles techniques (isolation, construction paille, argile...) et sont d'ailleurs parmi les fondatrices du cluster wallon de l'éco-construction.

Citons aussi le modèle des coopératives immobilières qui rachètent des bâtiments, voire des quartiers, pour les rénover et offrir à tous les citoyens des lieux de vie décentes et qui rencontrent leurs besoins.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Les partenariats public/économie sociale en matière de logement nécessitent, la plupart du temps, le recours aux marchés publics. Pourtant, tant les adjudicateurs que les entreprises sociales manquent encore d'information et de formation sur cette question. L'utilisation des clauses sociales ou de la réservation de marchés reste trop marginale.

De plus, un lobby important s'exerce contre l'éco-construction. Les nouvelles techniques qu'elle développe contraignent les entreprises à former leurs travailleurs, ce qui engendre bien entendu un coût. Enfin, un deuxième cluster s'est créé autour du développement durable et fait de l'ombre au premier.

Nous proposons

- *De développer et de soutenir l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ainsi que la réservation de marchés.*
- *D'accentuer la sensibilisation et la formation des mandataires publics sur l'utilisation de ces clauses sociales dans les cahiers spéciaux de charges.*
- *De recourir à des entreprises d'éco-construction ou de construction durable d'économie sociale dans la réalisation et la rénovation des bâtiments publics.*

(12) Development of Environment, Heritage and Local Government, Ireland, Regular National Report on Housing Development in European Countries. Synthesis Report, p. 5

(13) Société wallonne du logement (2008)

(14) PAN Inclusion Sociale 2008-2010

(15) INS

(16) L'insalubrité se définit selon une série de critères, dont les murs fissurés, l'humidité importante, la présence de plomb, la dangerosité des accès, l'absence de raccordement aux réseaux d'électricité ou d'eau potable ou encore l'absence de système d'assainissement.

Constats

En 2007, plus de 322.000 étrangers vivent sur le territoire wallon, représentant 9,3% de sa population. Près de 67.000 sont issus de pays hors Union Européenne⁽¹⁷⁾.

En 2007, pour l'ensemble de la Belgique, le taux de chômage de personnes de nationalité turque ou marocaine est de 38% et celui des autres ressortissants hors Union européenne s'élève à 29%, soit respectivement 31 et 22 points de pourcent de plus que les autochtones⁽¹⁸⁾.

Beaucoup de personnes d'origine étrangère voudraient travailler mais ne peuvent pas le faire, faute de régularisation. D'autres travaillent au noir et sont exposées à toutes sortes d'exploitation. Il y a donc une réelle nécessité à les accompagner dans l'emploi.

Les plus-values de l'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale ont élaboré des outils et des méthodes de formation et de travail qui répondent parfaitement aux besoins des personnes qui sont en procédure de régularisation. Elles travaillent depuis longtemps avec des hommes et des femmes d'origine étrangère et ont donc développé un réel savoir-faire en la matière.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Aujourd'hui, avec le décret EFT-OISP 2004, les entreprises de formation par le travail (EFT), les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) mais aussi les entreprises d'insertion (EI) ne peuvent former ou engager des personnes sans-papiers, même si ces dernières ont introduit une procédure pour en obtenir. Les demandes sont pourtant très nombreuses. Les entreprises d'ES y répondent parfois mais ne reçoivent aucun soutien financier pour le faire.

En matière de formation, l'obligation d'être inscrit comme demandeur d'emploi empêche l'entrée en formation des demandeurs d'asile.

En outre, lorsque les demandeurs d'asiles sont régularisés, ils n'ont, la plupart du temps, pas accès aux aides à l'embauche. Cet élément représente un frein supplémentaire pour leur entrée dans la vie professionnelle.

Nous proposons

- *De définir très rapidement une politique au fédéral. Les Régions doivent user de tout leur pouvoir d'influence pour sortir de l'impasse actuelle en matière d'asile et de migration.*
- *De construire avec les Régions et les dispositifs qu'elles mettent en œuvre et/ou soutiennent, une véritable politique d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'économie sociale doit être associée à ce chantier pour offrir des pistes de solutions en vue de la formation et/ou l'engagement de ces personnes.*
- *Pour les EFT/OISP, l'Interfédé propose « des amendements afin de permettre l'accès aux formations pour les demandeurs d'asile, soit en supprimant l'obligation d'inscription comme demandeur d'emploi et le respect des conditions de diplôme, soit en autorisant l'inscription comme demandeur d'emploi et en supprimant l'obligation de respecter les conditions de diplôme (Art. 6 du décret). »*
- *De revoir l'accès aux plans d'embauche des demandeurs d'asile régularisés.*

(17) INS

(18) SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique



Constats

La mobilité est encore très majoritairement liée à la voiture. Le parc de véhicules belge continue à croître (+1,9% entre 2007 et 2008) et se rapproche de 6,5 millions de véhicules privés. Entre 1996 et 2006, les distances routières parcourues en Région wallonne ont augmenté de 20,7% ⁽¹⁹⁾.

En Wallonie, 12.700.000 tonnes de déchets ⁽²⁰⁾ sont produits chaque année.

Les plus-values de l'économie sociale

L'économie sociale a développé des outils très intéressants en terme de mobilité alternative : centrale de co-voiturage, services de proximité dans le transport de personnes, auto-école sociale, Point vélo (SNCB), etc.

En ce qui concerne la prévention des déchets, nombre d'entreprises sociales se sont spécialisées dans le recyclage et le réemploi. A l'opposé du « tout à la décharge », elles redonnent vie aux objets et matériaux mis au rebut. Le développement de filières de réemploi et de recyclage constitue un formidable potentiel de création d'entreprises et d'emplois. Cette législation aura sans doute permis, si l'arrêté est voté avant la fin de la législature, la mise sur pied d'un dispositif qui soutient et finance le travail de ces entreprises, les ressourceries.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Les besoins de mobilité des populations ne sont pas tous solvables. Une politique de mobilité ambitieuse devra associer les entreprises d'économie sociale. Aujourd'hui, en Wallonie, c'est encore très peu le cas (à la différence de la Flandre).

Dans le secteur du réemploi, la crise menace plus fortement certaines filières comme celle du textile. De plus, comme le rappelle RESSOURCES ⁽²¹⁾, la prévention des déchets ménagers doit rester un service rendu à la collectivité, visant la réduction maximale des quantités de matières résiduelles générées par le citoyen, et non un secteur lucratif visant la croissance de l'offre et de la demande de déchets.

Pour les déchets électriques et électroniques, l'obligation de reprise des appareils électriques et électroniques est une disposition indispensable pour encourager le recyclage. Toutefois, RESSOURCES estime que la réutilisation-réparation doit être encouragée et doit dès lors être considérée comme un mode de valorisation à part entière. En outre, RESSOURCES constate qu'un pourcentage encore trop important de la fraction des DEEE est incinéré ou mis en décharge par défaut de débouché de valorisation intéressant. RESSOURCES estime que le taux rebuté peut diminuer sensiblement par un démantèlement plus poussé des DEEE, et intensif en main d'œuvre, pour autant que les dispositions réglementaires encouragent cette pratique. Dans ce cadre-là, les autorités peuvent déterminer des obligations de réparabilité (éviter les pièces coulées, les appareils scellés, etc.). Dans le domaine des encombrants, le modèle unique de collecte « tout venant » des encombrants en commune a démontré ses limites. Changer de méthode de récupération offre des possibilités de création d'activités intensives en main d'œuvre.

RESSOURCES constate que, pour le secteur du réemploi textile, il subit de plein fouet la baisse de qualité des vêtements neufs. En effet, il y a dix ans, 60 % des vêtements récupérés étaient réutilisables, contre seulement 40 % aujourd'hui. Ce changement modifie profondément l'équilibre économique de la filière puisque seule la fraction réutilisable couvre les coûts de collecte et de tri. De plus, le secteur de la récupération textile est pollué par des sociétés qui pratiquent la récupération des vêtements usagés de manière opportuniste et dans l'illégalité.

(19) INS

(20) Fédération inter-environnement wallonie

(21) www.res-sources.be

Nous proposons

- *D'organiser, dans le cadre du plan de relance wallon, une conférence interministérielle (Mobilité, emploi, environnement...) et d'y associer les fédérations d'économie sociale actives sur ces questions.*
- *D'inscrire au programme gouvernemental de la prochaine législature un soutien important au développement de la mobilité douce, et ce en concertation et en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale.*
- *D'encourager l'éco-consommation, (objets durables, solides, facilement démontables et recyclables), notamment au travers d'incitants financiers, comme le souhaite RESSOURCES.*
- *D'inscrire la réutilisation et l'économie sociale dans l'ensemble des politiques de prévention des déchets.*
- *D'encourager des partenariats et des contrats de service entre les entreprises d'économie sociale et les opérateurs privés et publics, par l'intégration, entre autres, de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.*
- *Des dispositions réglementaires pour inciter les communes, les intercommunales et les producteurs à travailler avec les entreprises d'économie sociale.*
- *Les centres de récupération d'économie sociale exerçant l'activité de Centre de tri et de recyclage devraient être financés par RECUPEL au coût vérité, tenant compte des réalités locales.*
- *Les collectes en vue de la réutilisation devraient être financées au coût vérité sur la base d'un contrat de service.*
- *La communication incitant le citoyen à «réutiliser» et à remettre des appareils vers le secteur de la réutilisation, devrait être intensifiée et financée par RECUPEL.*
- *Les Régions doivent se doter des moyens pour exercer un réel contrôle de l'obligation de reprise afin de garantir le retour de tous les appareils dans des circuits réguliers.*
- *Pour les encombrants, de passer, comme y invite RESSOURCES, à un modèle pluriel privilégiant les reprises à domicile «sur appel téléphonique».*
- *Les encombrants doivent se décliner en un ensemble de filières distinctes et structurées (les livres, les jouets, les vélos, les meubles, etc.) qui donneront la priorité à la réutilisation.*
- *Les collectes en porte à porte d'encombrants doivent céder la place à des contrats de collecte «à la demande».*
- *Tous ces modes de collectes doivent être financés au coût vérité sur la base d'un contrat de service, et au pro-rata des quantités réutilisées-recyclées (quantités collectées moins quantités rebutées).*
- *Pour encourager la récupération textile, RESSOURCES propose de systématiser des collectes par conteneurs sur les territoires communaux, en donnant la priorité aux organisations affichant le label éthique SOLID'R.*



Constats

Le pourcentage de personnes en « risque de pauvreté » (c'est-à-dire ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60% du revenu médian national équivalent) en Wallonie est de 17%, contre 14,7% pour l'ensemble du pays⁽²²⁾.

De plus, la part des personnes âgées dans la population belge augmente. En 2000 les plus de 80 ans représentaient 3,48% de la population, en 2010 elles en représenteront 5,18%⁽²³⁾.

Enfin, de plus en plus de femmes de 15 à 64 ans travaillent en Wallonie : 49,6% en 2007 contre 42,9% en 1997⁽²⁴⁾. Ces différents constats impliquent des besoins de plus en plus importants et variés en termes de services de proximité.

Les plus-values de l'économie sociale

L'économie sociale a joué un rôle de pionnière en matière de services de proximité et de services à la personne. Parce qu'elles visent à répondre aux besoins non rencontrés des citoyens, les entreprises d'économie sociale offrent de nombreux services : crèches parentales, aides aux familles et personnes âgées, halte garderie ambulante, aide-ménagère, centrales de repassage, taxi social, etc.

Depuis 2007, la Région wallonne soutient les IDESS (Initiatives de développement de l'emploi dans les services de proximité à finalité sociale). Quelques entreprises d'économie sociale se sont créées grâce à cette mesure de soutien.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

L'agrément IDESS n'apporte pas un financement adapté aux besoins et aux objectifs des structures. La qualité des services et des emplois offerts par les entreprises qui l'adoptent risque d'en pâtir.

Depuis le lancement des IDESS, les services de proximité ne peuvent plus obtenir de soutien financier en dehors des IDESS et des Titres services. Or, il existe une multitude de petites initiatives qui nécessitent d'être soutenues (petite enfance, transport, accueil collectif de personnes âgées, etc.) et auxquelles les agréments proposés ne s'adressent pas.

Nous proposons

- *D'évaluer le dispositif IDESS et de le réformer.*
- *De soutenir les entreprises actives dans les services de proximité de transport, de halte garderie, d'accueil des personnes âgées, etc., qui ne bénéficient actuellement d'aucun soutien structurel.*

(22) Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

(23) ULB, « Evolution démographique et avenir de la sécurité sociale en Belgique ».

(24) INS



Insertion professionnelle des personnes handicapées

Constats

Il y a en Belgique 1,1 million de personnes handicapées ou souffrant d'un problème de santé chronique en âge de travailler (de 15 à 64 ans)⁽²⁵⁾. En 2005, le taux d'emploi de personnes ayant un handicap était de 35,6% en Belgique, 17 points de pourcentage en-dessous de celui de la population totale⁽²⁶⁾.

Au vu de l'exigence croissante en terme de productivité des marchés, la création et le maintien d'emplois accessibles à des personnes gravement handicapées sont des enjeux majeurs.

Les plus-values de l'économie sociale

Les entreprises de travail adapté (ETA) sont reconnues comme un lieu d'insertion à part entière pour les personnes handicapées. Elles offrent de l'emploi durable à plus de 7000 travailleurs handicapés et 1000 encadrants.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Les entreprises de travail adapté rencontrent une série de problèmes dans l'exercice de leurs activités. Tout d'abord, la recherche d'activités intensives en main-d'œuvre et le développement de la sous-traitance avec des entreprises « classiques » s'avèrent de plus en plus malaisés face à la concurrence internationale. Le système de quota d'emplois dans les ETA empêche aussi leur développement.

Ensuite, les ETA sont confrontées au vieillissement des travailleurs handicapés.

Des besoins de formation du personnel se font aussi sentir. Enfin, l'embauche des jeunes issus de l'enseignement spécial reste une gageure, tant les formations qu'il dispense sont peu adéquates aux besoins des ETA.

Nous proposons

- *D'encourager le développement des contrats d'entreprises (soutenir les ETA dans leur politique de démarchage, encourager les entreprises « classiques » à faire appel aux ETA en tant que sous-traitants, etc.)*
- *De soutenir le dispositif de maintien des travailleurs âgés au sein des ETA wallonnes.*
- *D'ouvrir l'accès aux chèques formation aux ETA.*
- *D'assouplir les règles en matière de quotas d'emploi et de subsides à l'investissement.*
- *D'adapter les formations de l'enseignement spécial et d'élargir les catégories de public (forme 3).*

(25) SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

(26) PAN Inclusion Sociale 2008-2010



Constats

Aujourd'hui, un étudiant qui désire s'orienter vers l'économie sociale à la sortie de son cursus aura bien du mal à trouver une formation spécifique pour s'y préparer.

Les plus-values de l'économie sociale

En matière de formation, il existe quelques exceptions notables, comme le Centre d'Economie Sociale à l'ULg ou le Cerisis (Centre de recherche pour la solidarité et l'innovation sociale) à l'UCL. Des programmes de soutien aux porteurs de projets, comme ImpulCera, lancé récemment par SAW-B avec le soutien de Cera et de la Région wallonne participent également à attirer des porteurs de projets dans l'économie sociale⁽²⁷⁾.

Les agences-conseil agréées par la Région wallonne permettent aussi aux nouveaux projets d'entreprises de se développer et construisent pour les entreprises existantes des outils de gestion et des réponses adaptées aux problèmes spécifiques auxquels elles font face.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Pour développer l'entrepreneuriat social, la formation reste un moyen essentiel. Faute de diplômés formés à l'économie sociale, les entreprises se trouvent confrontées à des pénuries de certains profils pour l'embauche et sont contraintes d'assurer ces formations en interne, ce qui entraîne bien entendu un coût. Malheureusement, les principales facultés d'économie et de gestion n'abordent pas ou très peu l'économie sociale dans leurs programmes.

Si les agences-conseil sont reconnues, le cadre décretaal qui détermine leur agrément et leurs missions s'avère étreiqué. Il limite l'intervention des agences-conseil aux entreprises de l'économie sociale marchande et ne permet pas d'engager toutes les actions nécessaires au développement des entreprises d'économie sociale.

Nous proposons

- *De soutenir le développement de cours dédiés à l'économie sociale dans les universités et les hautes écoles et, plus particulièrement, dans les facultés d'économie ou de gestion.*
- *De favoriser la création d'une formation longue (un an au minimum) à la gestion des entreprises d'économie sociale au sein des universités et des hautes écoles.*
- *D'encourager la création d'outils de gestion adaptés au secteur et d'offrir des formations et des accompagnements adéquats aux entreprises.*
- *D'évaluer le décret agence-conseil et de le réformer en permettant l'accompagnement de toutes les entreprises d'économie sociale, en élargissant les missions et en révisant les modalités d'évaluation et de financement des agences-conseil.*

En outre, le soutien à l'entrepreneuriat social et le lancement de nouvelles entreprises passent par la capitalisation et le financement des porteurs de projets. De manière générale, les entreprises d'économie sociale restent sous capitalisées.

(27) www.impulcera.be





Financement de l'économie sociale

Constats

Comme le rappelle le Réseau Financement Alternatif⁽²⁸⁾ dans son memorandum, le Fonds de l'économie sociale et durable (FESD), institué par le gouvernement fédéral dans le cadre de la loi-programme du 8 avril 2003 et créé le 13 mai 2003 sous la forme d'une SCRL à finalité sociale, a reçu pour mission d' « intervenir au profit d'organisations ou d'entreprises qui font partie de l'économie sociale et durable, notamment par la participation au capital et/ou l'octroi de prêts ». Le FESD a d'ailleurs permis d'élargir les missions de la SOWECSOM (Société wallonne d'économie sociale marchande) et de venir en appui de secteurs qui n'étaient pas visés par la SOWECSOM à l'origine, comme les ETA ou les EFT.

La SOWECSOM⁽²⁹⁾, filiale de la SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie) représente un outil précieux et efficace pour assurer le financement des entreprises d'économie sociale marchande. La mission déléguée qui lui a été confiée en 2005, via l'accord de coopération fédéral, en collaboration avec le FESD (fonds de l'économie sociale et durable, Fonds fédéral) lui a également permis d'étendre son champ d'interventions à un plus grand nombre d'entreprises en finançant les investissements dans les Entreprises de travail adapté (ETA), les entreprises de formation par le travail (EFT) et les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP). En douze ans, c'est quelque 25 millions d'euros qui ont été investis dans 118 entreprises d'économie sociale.

Plus-value de l'économie sociale

Un soutien est apporté par les financiers alternatifs, dont la coopérative de crédit Crédal qui a pour mission principale de financer l'économie sociale avec l'argent de ses coopérateurs.

Par ailleurs, la bonne collaboration du FESD avec les financiers alternatifs a permis de financer un nombre important de nouvelles activités d'économie sociale.

Enfin, le financement par la SOWECSOM et l'élargissement de son champ d'actions aux EFT-OISP a constitué une réelle avancée de cette législature.

Difficultés rencontrées

Malgré les outils de financement existants, quand les entreprises cherchent des personnes disposées ou des institutions prêtes à investir en capital dans leurs entreprises, elles se retrouvent souvent bredouilles.

Les entreprises d'économie sociale ont en effet besoin de financements adaptés à leurs spécificités. Un certain nombre d'entreprises qui sont sous capitalisées ont recours à un financement extérieur pour mener les activités et couvrir leurs dépenses de personnel dans l'attente d'un subside. Ce préfinancement des subsides a un coût important entièrement imputé à leur charge.

La fin de l'activité du FESD pose question aux entreprises d'économie sociale. Pourront-elles obtenir des moyens à la hauteur et aux conditions allouées par le passé par le FESD ?

Avec la régionalisation prévue de l'économie sociale, la SOWECSOM ne pourra plus remplir sa mission déléguée vis-à-vis des ETA et des EFT-OISP.

Une solution semble se dégager pour 2009, mais cette tâche n'est pas encore inscrite structurellement dans les missions de la SOWECSOM. De plus, si sa mission déléguée à destination des EFT-OISP est prolongée pour un an, rien n'indique à l'heure actuelle qu'elle le sera au-delà.

Enfin, Crédal et la SOWECSOM sont freinés dans leurs activités de financement des EFT et OISP qui ne peuvent pas justifier les charges d'intérêt pour prêts d'investissement auprès de la Région wallonne.

(28) www.rfa.be

(29) www.sowecsom.be



Nous proposons

- *De maintenir, tel que le suggère RFA, l'accès au capital risque et au financement adapté, entre autres auprès de Crédal, dont ont pu bénéficier de nombreuses entreprises d'économie sociale aujourd'hui performantes. Et que ce capital soit garanti dans un volume équivalent à celui que permettait le recours au FESD.*
- *Que les charges financières liées aux coûts des crédits nécessaires au préfinancement des subsides soient reconnus comme dépenses éligibles par les pouvoirs subsidiaires.*
- *D'élargir les missions et le champ des bénéficiaires de la SOWECSOM.*
- *De garantir le maintien structurel de l'action de Crédal et de la SOWECSOM en faveur du financement des investissements dans les ETA, les EFT et les OISP.*
- *De considérer comme dépenses éligibles, tel que suggéré par l'Interfédé⁽³⁰⁾, les amortissements des équipements durables, comme les bâtiments et ateliers utilisés pour la formation.*



Epargne Solidaire

Constats

En ces temps de crise financière, les citoyens aspirent à donner du sens à leur épargne et à lui assurer une sécurité plus grande. L'épargne citoyenne semble avoir connu un développement sensible ces derniers mois.

Les pouvoirs publics régionaux peuvent clairement jouer un rôle d'exemple en choisissant d'investir de manière socialement responsable dans leurs marchés financiers. Une proposition de décret a d'ailleurs été déposée en 2006 en ce sens. Elle vise à imposer à la Région et aux communes d'investir un minimum de 10 % selon des critères sociaux, éthiques ou environnementaux ou dans l'économie sociale.

Plus-value de l'économie sociale

RFA⁽³¹⁾ souligne, dans son mémorandum, que diverses initiatives d'économie sociale récoltent de l'épargne auprès des citoyens. Cela est rendu possible parce qu'il s'agit de coopératives agréées par le Conseil national de la Coopération (CNC) qui respectent un certain nombre de conditions en matière de coopération. Il s'agit principalement de la libre entrée pour de nouveaux actionnaires, de l'absence d'actionnaire dominant, ainsi que de la non recherche d'un but spéculatif.

En outre, des coopératives de crédit du type de Crédal⁽³²⁾ offrent à leurs coopérateurs de placer leur épargne dans une optique de solidarité et d'utilisation transparente de leur argent. Avec ces fonds, Crédal octroie des crédits solidaires à des associations et entreprises d'économie sociale.

Enfin, le Réseau Financement Alternatif et Crédal ont collaboré à une étude qui définit l'épargne solidaire suite à un inventaire réalisé dans sept pays européens. L'étude a également jeté les fondements d'un label européen pour les produits d'épargne et de placement solidaires.

(30) www.interfedebel.be

(31) www.rfa.be

(32) www.credal.be



Difficultés rencontrées

Tout d'abord, l'épargne solidaire mérite d'être mieux connue par le citoyen. Malgré les efforts importants réalisés, entre autre grâce aux actions du RFA, la notoriété de ce type d'épargne doit encore augmenter.

En outre, RFA le rappelle, il est essentiel d'encourager la participation citoyenne à des projets comme ceux de Crédal, en synergie avec les dispositifs publics de financement de l'économie sociale.

Enfin, les citoyens s'y retrouvent difficilement dans l'offre de produits d'épargne. Pour eux, identifier les produits d'épargne solidaires reste une gageure.

Du côté des pouvoirs publics, la proposition de décret de 2006 visant à promouvoir l'investissement socialement responsable dans les marchés financiers de la Région et des communes n'a pas encore abouti. Le Conseil d'État a en effet rendu un avis au terme duquel il considère que la proposition excède les pouvoirs régionaux car c'est à l'autorité fédérale qu'il revient de fixer les règles générales en matière de marchés publics.

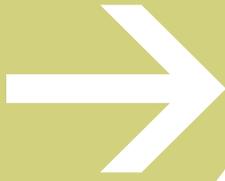
Nous proposons

- *De permettre des opérations de co-financement de l'économie sociale tant avec des dispositifs publics comme la SOWECSOM qu'avec des coopératives de crédit du type de Crédal.*
- *D'encourager les pouvoirs locaux à favoriser l'entrepreneuriat collectif et la mobilisation de l'épargne citoyenne en faveur de projets locaux d'économie sociale.*
- *De soutenir la mise en œuvre du label européen de l'épargne solidaire.*
- *De créer un instrument pour favoriser l'épargne solidaire et d'en utiliser les moyens rassemblés au profit des initiatives d'économie sociale porteuses de réponses novatrices aux besoins sociétaux actuels et à venir.*
- *De prévoir des mécanismes par lesquels les entreprises et associations du secteur de l'économie sociale soient encouragés à investir leurs réserves ou leur surplus de trésorerie, à un moment donné, dans les coopératives de crédit alternatif.*
- *De prendre attitude face à l'avis non contraignant du Conseil d'État, soit en interpellant le niveau fédéral afin de modifier les règles régissant les marchés publics portant sur des services financiers afin que ceux-ci intègrent désormais des critères ISR, soit en passant outre à cet avis.*
- *De prévoir, dans l'attente de l'adoption d'un décret portant sur l'ISR dans les marchés des pouvoirs publics, dans les marchés financiers que la Région wallonne organise, d'investir tout ou partie selon des critères sociaux, éthiques ou environnementaux ou dans l'économie sociale.*
- *De la même manière, de promouvoir activement une telle politique auprès des communes, provinces et autres pouvoirs adjudicateurs.*



2. Extraits des memoranda de ConcertES





Mémoire européen

L'économie sociale est prise en considération par la Commission européenne depuis une trentaine d'années.

En décembre 1989, une communication de la Commission - Business in the « Economie Sociale » sector - définit l'économie sociale, identifie sa place dans les politiques communautaires et les actions à mener pour lui garantir un accès équivalent aux autres entreprises dans le marché unique. Lui sont reconnues l'extrême diversité de ses formes juridiques, des tailles et des secteurs d'activités ainsi que sa capacité tant à assurer sa compétitivité qu'à investir de nouveaux champs d'actions.

Une unité Economie sociale est créée au sein de la DG XXIII (PME) ; elle fonctionnera de 1989 à 2000 avec pour objectif majeur la préparation d'une législation adaptée aux coopératives, associations, mutuelles et fondations (...)

Les travaux de l'Unité économie sociale s'adaptent à l'évolution des politiques européennes. Le but premier consistant à aider les entreprises d'économie sociale à s'inscrire dans le cadre du marché unique basculera peu à peu vers des enjeux de compétitivité et de création d'emplois. La DGXXIII sera intégrée dans la plus grande DG Entreprises où l'économie sociale peine à faire entendre sa voix ; et sa qualité d'acteur majeur dans la création d'emplois et dans l'inclusion sociale va relier étroitement l'économie sociale à la DG Emploi et Affaires sociales.

Actuellement, la majeure partie des fonds européens alloués à l'économie sociale provient de fonds gérés par la DG Emploi, avec des programmes tels qu'EQUAL du FSE ou PROGRESS, ou issus du champ de l'Education et de la formations, tel Leonardo da Vinci. Les programmes réservés aux PME ou à la R&D lui sont difficilement accessibles.

A la veille des élections européennes, les organisations représentatives de l'économie sociale rassemblées au sein de ConcertES déposent un mémoire qui se décline en trois propositions :

- Une approche transversale de l'économie sociale, au-delà de la seule thématique de l'inclusion sociale
- Une politique de promotion générale de l'économie sociale
- Un cadre réglementaire pour les SSIG





Une approche transversale de l'économie sociale, au-delà de la seule thématique de l'inclusion sociale

Les entreprises d'économie sociale sont, comme les entreprises classiques, productrices de biens et de services, actives sur le marché en y assumant la prise de risque économique inhérente à leur activité. Elles affichent un degré élevé d'autonomie et assurent des emplois rémunérés.

A la différence d'autres entreprises, elles se fixent une finalité autre que le profit et n'autorisent qu'une distribution limitée des bénéfices, tout en promouvant une gestion démocratique.

La plupart des entreprises d'économie sociale sont des PME et relèvent à ce titre de la DG Entreprises, Section compétitivité et entrepreneuriat, Unité E/3 (artisanat, petites entreprises, coopératives et mutuelles). Les dispositions réglementaires prévues par le Small Business Act s'appliquent directement aux entreprises d'économie sociale.

D'autre part, la multiplicité des modèles d'entreprises investis ne peut conduire à des traitements différenciés au regard du droit européen de la concurrence.

Les fédérations membres de ConcertES demandent :

- *que soient prises en compte les spécificités des entreprises de l'économie sociale, particulièrement dans le cadre du Small Business Act et l'application du principe « Think Small First » dans la législation, tout en reconnaissant leur participation pleine et entière au développement économique européen ;*
- *que soit garantie une prise en compte égalitaire de tous les modèles d'entreprises :*
 - *en remettant à l'ordre du jour de la Commission la proposition de statut pour les associations, les mutuelles et les fondations, leur permettant d'exercer, dans le respect de leur modèle entrepreneurial spécifique, des activités transnationales à l'échelle de l'Union européenne.*
 - *en s'inscrivant en faux contre les accusations de distorsion de concurrence qui visent les fondements du statut coopératif dans plusieurs Etats membres.*



Une politique de promotion générale de l'économie sociale

L'économie sociale n'a pas attendu l'agenda de Lisbonne pour proposer un modèle alliant efficacité économique et cohésion sociale.

Dès les années 80, un document de travail de la Commission définit comme clé du succès des très nombreuses organisations du secteur l'implication forte de toutes les parties prenantes et la capacité de construire une activité économique rentable sur la force de la solidarité unissant les membres ou les utilisateurs. Il en résulte un ancrage important dans le tissu productif local et une aptitude à répondre aux nécessités régionales.

Les fédérations membres de ConcertES demandent :

- *que soit reconnue la contribution de l'économie sociale au modèle social européen, et que le respect du lien entre dimension économique et dimension sociale soit défini comme base de toutes les politiques économiques de l'Union.*
- *que soit initiée une politique de promotion générale de l'économie sociale et des principes éthiques qui la sous-tendent, dans le respect des spécificités nationales.*





Un cadre réglementaire pour les SSIG

Les services sociaux d'intérêt général sont définis par la Commission comme étant des « services essentiels prestés directement à la personne ». Ils exercent une fonction fondamentale pour les citoyens européens dans le sens où, selon l'analyse de la Commission (COM(2007) 725 final), « ils jouent un rôle de prévention et de cohésion sociale à l'égard de l'ensemble de la population, ils contribuent à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie, ils constituent des instruments clés pour la protection des droits de l'homme fondamentaux et de la dignité humaine ».

Les services prestés par les entreprises d'économie sociale en font majoritairement partie.

Devant le refus de la Commission de légiférer tant au sujet de ce qui relève des SIEG/SSIG que de la mise en place de règles pour protéger ces derniers du marché et de la concurrence, la plus large autonomie est laissée aux Etats dans leur définition de ce qu'ils considèrent « d'intérêt général ». La Commission se garde un rôle de contrôle pour dénoncer les abus manifestes. Et une partie de son pouvoir régulateur est de facto transféré vers la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes.

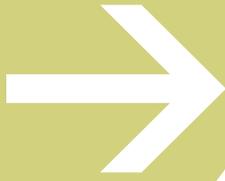
Les tensions sont fortes entre les règles du marché et le principe de subsidiarité, tandis que la Cour de Justice, qui doit s'appuyer sur un cadre juridique fort lacunaire, a déjà statué à l'encontre des élus locaux.

Les entreprises prestant des services dans le champ des SSIG se voient dès lors confrontées à une forte insécurité juridique.

Les fédérations membres de ConcertES demandent :

- que le cadre juridique applicable aux SSIG soit clarifié (mandatement, partenariats public-privé)
- que soient mis en place des mécanismes permettant de différencier les types d'opérateurs en prenant en compte leurs finalités et leur mode d'organisation propres. Au-delà de la prestation d'un service précis de qualité, les bénéfices collectifs, qui sont difficilement mesurables, engendrés par les entreprises d'économie sociale contribuent largement à la production de l'intérêt général. Il en va de même pour leur capacité à discerner les nouveaux besoins.





Mémoire wallon

Dans le contexte politique particulier que connaît notre pays, les attentes du secteur de l'économie sociale vis-à-vis des pouvoirs régionaux revêtent une importance accrue.

La proposition de loi spéciale portant des mesures institutionnelles, déposée au Sénat le 5 mars 2008, comprenait en son chapitre 6 un projet de régionalisation de l'économie sociale ainsi que les modalités de transfert vers les Régions et la Communauté germanophone des moyens fédéraux alloués à l'économie sociale.

Dans la foulée, ce sont des outils comme la cellule fédérale d'économie sociale et le Fonds de l'Economie Sociale et Durable qui sont voués, soit à une profonde modification de leur champ d'action, soit à une disparition pure et simple.

Mais, au-delà de ces craintes, ConcertES estime que la régionalisation de l'économie sociale constitue une opportunité majeure pour tous les acteurs du secteur d'établir, avec les autorités politiques wallonnes et bruxelloises, une assise forte, spécifique et durable pour le développement de l'économie sociale.

Pour ce faire, ConcertES souhaite présenter les aspirations suivantes exprimées par ses fédérations membres et déclinées en quatre propositions :

- Une approche transversale de l'économie sociale, au-delà de la seule thématique emploi/insertion, mise en place au sein d'un ministère important.
- Le maintien des moyens de financement de l'économie sociale dans une vision large.
- L'association du secteur à tous les stades d'une évaluation des dispositifs mis en œuvre.
- La représentation de l'économie sociale et la défense de ses spécificités auprès des Ministres fédéraux dans le cadre de matières fédérales.



Un ministre, une administration, une approche transversale

Officiellement rattachées au département de l'Economie et de l'emploi, les compétences en matière d'économie sociale sont cependant réparties entre plusieurs départements : Economie et emploi, Formation, Affaires sociales, Agriculture et environnement. Si cet état de fait illustre bien la forte diversité des acteurs de l'économie sociale ainsi que la pluralité de leurs finalités et champs d'action, il nuit grandement à la coordination des politiques publiques en la matière.

Les fédérations membres de ConcertES demandent:

- que, dans la ligne de la législation précédente, l'économie sociale soit rattachée au Cabinet du Ministre de l'Economie;
- que celui-ci dispose des compétences nécessaires pour agir transversalement, en articulant plusieurs départements, en dépassant surtout la seule thématique emploi/insertion à laquelle le secteur de l'économie sociale ne souhaite pas être réduit;
- qu'il dispose des moyens nécessaires à la mise sur pied d'un groupe de travail interministériel et d'un service transversal au sein de l'Administration, qui seront dédiés à l'économie sociale et seront capables de mettre en œuvre des politiques coordonnées, d'en assurer la cohérence et le suivi.





Le maintien des moyens de financement de l'économie sociale

La proposition de loi spéciale portant des mesures institutionnelles du 5 mars 2008 recommande la résiliation de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle. Les moyens fédéraux de soutien à l'économie sociale garantis par celui-ci, en cofinancement des moyens régionaux, devront être régionalisés selon la clé de répartition définie dans le texte. Ainsi en sera-t-il également des moyens fédéraux qui étaient utilisés jusqu'alors pour le soutien à des projets innovants et pour la réalisation d'études et de recherches et gérés par la Cellule économie sociale du SPP Intégration Sociale. (...)

Aussi, devant la résiliation de l'Accord de Coopération économie sociale et la possible disparition du Fonds de l'Economie Sociale et Durable, les fédérations membres de ConcertES demandent que :

- les moyens de financement de l'économie sociale soient maintenus, au moins dans leur volume actuel, et ce avec la vision large (non limitée à l'insertion) que développaient tant le Fonds de l'Economie Sociale et Durable que la Cellule économie sociale du SPP Intégration Sociale.*
- le soutien à des projets innovants développés par des entrepreneurs en économie sociale figure parmi les priorités du Ministre en charge de l'Economie sociale, et qu'y soit consacrée l'entièreté des moyens fédéraux transférés dans ce cadre.*



Une évaluation des dispositifs mis en œuvre

Au cours de la précédente législature, de nombreux dispositifs utilisés par les entreprises d'économie sociale se sont vus attribuer un nouveau cadre législatif ou une modification des arrêtés d'exécution de leur cadre actuel : entreprises d'insertion, entreprises de formation par le travail et organismes d'insertion socioprofessionnelle et agences-conseil en Wallonie; initiatives locales de développement de l'emploi ainsi qu'entreprises d'insertion à Bruxelles.

D'autres expériences novatrices, tels que les services de proximité développés dans le cadre de projets pilote, les coopératives d'activité et cueveuses ou les ressourceries, sont désormais encadrés par un dispositif régional reconnaissant à la fois le mérite de l'initiative développée et l'importance du travail accompli.

Ces décrets et arrêtés d'exécution structurent les activités et représentent pour les entreprises un gage de pérennité.

Cependant, une des caractéristiques essentielles de l'économie sociale est sa capacité d'innover, d'inventer des réponses adaptées aux besoins d'une société en continuelle mutation.

Enfermer les entreprises dans un cadre trop étiqué, ou immuable, conduirait inévitablement à vider celui-ci de sa substance. L'évaluation régulière des dispositifs est le meilleur gage de les voir perdurer et remplir leurs missions au bénéfice de la société.

C'est pourquoi les fédérations membres de ConcertES demandent :

- que soit réalisée régulièrement une évaluation des dispositifs utilisés par les entreprises d'économie sociale et que cette évaluation concerne les caractéristiques et composantes qui font la spécificité de l'économie sociale (les plus-values sociales générées, les aspects qualitatifs des emplois et des prestations, le mode de gestion, etc.).*
- que le secteur, via les fédérations sectorielles représentatives, mette son expérience pratique de chaque dispositif au bénéfice de cette évaluation en étant associé à toutes les étapes de sa mise en œuvre, et ce dans un souci de collaboration constructive à l'amélioration du côté opérationnel autant que dans le repérage des besoins non couverts, des publics non touchés, etc.*





Une représentation de l'économie sociale, la défense de ses spécificités

L'économie sociale est, depuis plusieurs années, largement encadrée par des outils régionaux. Cependant, il reste un certain nombre de compétences fédérales qui conditionnent fortement son développement : un taux de TVA réduit pour certaines activités, une politique d'activation spécifique mettant l'accent sur l'insertion de publics fragilisés sur le marché de l'emploi, quelques mesures fiscales contrebalançant la quasi-totale non redistribution des revenus.

Face à toutes ces matières, le secteur de l'économie sociale pouvait à ce jour compter sur le soutien efficace de la Cellule économie sociale intégrée au sein du SPP Intégration sociale, et sur l'appui à géométrie variable selon les législatures du Cabinet du Ministre fédéral en charge de l'économie sociale.

Le projet de régionalisation présenté dans le cadre du renouveau institutionnel de l'Etat rompt ces liens et laisse le secteur sans relais, ni vers le niveau fédéral dont il dépend pourtant largement, ni vers le niveau européen.

Dès lors, les fédérations membres de ConcertES demandent :

- Que les Ministres régionaux de l'économie sociale assurent un relais constructif par rapport aux mesures fédérales. Pour ce faire, un groupe de travail interministériel sera mis en place au sein du Cabinet du Ministre en charge de l'économie sociale, qui pourra, outre ses missions de coordination et de suivi des politiques régionales relatives au secteur, en assurer l'articulation avec les différents ministères concernés au niveau fédéral. Le groupe de travail interministériel agira en collaboration avec le CWES, formant un Conseil régional de l'économie sociale. Il veillera particulièrement à préserver les caractéristiques inhérentes au secteur et à assurer les spécificités des mesures qui lui seront appliquées.*

